

Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ)

SECTION DE MOUTIER



Assemblée générale du 3 juin 2005 à Moutier

Résolution

L'Assemblée générale de la section du Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ) s'est réunie le 3 juin 2005 à Moutier. Aux termes de leurs débats, et après avoir entendu un rapport politique de M. Pierre-André Comte, secrétaire général, les membres ont adopté la présente résolution à l'unanimité.

La Section de Moutier du Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ) :

- **salue le courage et la détermination du Parlement jurassien, lequel, par son approbation de l'initiative « Un seul Jura », le 17 novembre 2004, a permis que la Question jurassienne puisse connaître un développement positif dans les années à venir ;**
- **approuve le projet de Loi « Un seul Jura », lequel ouvre la voie à la présentation d'une offre de partage de souveraineté à la population et aux autorités régionales du Jura sous juridiction bernoise ;**
- **invite le Parlement jurassien à approuver ce projet de loi, moyennant l'adoption des amendements formulés par le Comité d'initiative et le Comité exécutif du MAJ (RJ-UJ), qui portent sur le délai imparti à l'AIJ pour la conduite de son étude et sur l'information du législatif cantonal ;**
- **presse l'Assemblée interjurassienne de prendre ses responsabilités et de se mettre au travail dans le sens de l'objectif de l'Accord du 25 mars 1994, visant à « régler politiquement le conflit jurassien » ;**
- **avertit le Gouvernement bernois que les Prévôtois n'accepteront aucune nouvelle manœuvre dilatoire de sa part et que, le cas échéant, ils exigeront que soit reposé la question du rattachement unilatéral de Moutier à la République et Canton du Jura ;**
- **se réjouit que la communauté jurassienne, à travers la Loi « Un seul Jura » approuvée dans les termes agréés par le Comité d'initiative et le Mouvement autonomiste, puisse s'atteler activement à l'élaboration d'un projet politique porteur d'avenir et conforme à ses intérêts supérieurs.**

Moutier, le 3 juin 2005

Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ)
SECTION DE MOUTIER